POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE,
DE L'ELEVAGE ET DE L'EGALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT QAAV

Le chef de département

Affaire suivie par :
M. Hervé BICHET
HB/er

N° 713 / QAAV / SDR / MAA

Pirae, le 03/09/2014

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : influenza aviaire faiblement pathogène H7 déclaré aux Etats-Unis (New Jersey)

Réf. : - "Loi du pays" n° 2013-12 du 6 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés

- arrêté n° 651/CM du 7 mai 1998 modifié réglementant les conditions zoosanitaires et hygièniques de l'importation des produits d'origine animale en Polynésie française
- OIE : message d'alerte du 28 août 2014

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, compte tenu des informations actuellement en notre possession concernant un foyer d'influenza aviaire faiblement pathogène aux Etats-Unis, Etat du New Jersey, Comté de Salem, l'importation de viandes de volailles réfrigérées ou congelées, de produits à base de viandes de volailles, d'œufs et d'ovoproduits non soumis à un traitement thermique permettant la destruction du virus d'influenza aviaire en provenance de cet Etat est interdite.

Toutes ces denrées préparées depuis le 7 août 2014 et expédiées en Polynésie française seront refoulées.

Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

Les certificats actuellement en vigueur peuvent continuer à être utilisés.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation

SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT DE LA QUALITE ALIMENTAIRE ET DE L'ACTION VETERINAIRE
P.F.

Hervé BICHET

* Service du développement rural - BP 100, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – rue Tuterai Tane, Pirae
Tél. (689) 40 42 81 44 – Fax : (689) 40 42 08 31 – Email : secretariat@rural.gov.pf
* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire : Tél. : (689) 40 42 35 18, Fax. : (689) 40 42 35 52 – Email : sdr.qaav@rural.gov.pf